



COLLECTIF FEMINISTE CONTRE LE VIOL

Association
9 Villa d'Este
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE COMPTABLE

AUDIT / CAC

GESTION

RESSOURCES HUMAINES

JURIDIQUE

FORMATION



COLLECTIF FEMINISTE CONTRE LE VIOL

Association

Siège Social : 9 Villa d'Este 75013 PARIS

SIRET 351 353 354 00020

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CFCV « COLLECTIF FEMINISTE CONTRE LE VIOL », tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'organe de direction de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Meaux le 25 mars 2023

Etienne PAGNY
Commissaire aux Comptes

BILAN SIMPLIFIE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2023	Net 2022		2023	2022
Actif Immobilisé [1]							
Immobilisations incorporelles	7 150	7 150	0	0	Fonds associatifs	64 580	64 580
Immobilisations corporelles	58 308	48 520	9 788	11 388	Leg Appartement Paris 19	170 000	170 000
Installations Aménagement divers	43 403	39 778	3 624	5 339	Réserves	53 357	53 357
Matériels de bureau et informatiques	11 558	6 355	5 203	4 587	Report à nouveau	134 656	151 308
Mobilier	3 347	2 386	961	1 462	Résultat de l'exercice	9 081	-16 652
autres			0	0	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Immobilisations financières	6 500		6 500	6 500	Subventions d'investissement		
participations et créances rattachées					Provisions réglementées		
ôts, cautionnements, avances et prêts					Amortissements dérogatoires		
autres titres immobilisés							
Sous-Total [1]	71 958	55 670	16 288	17 888	Sous-Total [1]	431 674	422 593
Comptes de liaison [2]					Comptes de liaison [2]		
Compte de liaison fonctionnement					Compte de liaison fonctionnement		
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement		
Sous-total [2]	0	0	0	0	Sous-total [2]	0	0
Actif Circulant [3]					Provisions pour risques et charges	0	0
Stocks et en cours				0	Fonds dédiés	464 900	9 000
Créances	30 372	0	30 372	13 100	Sous-Total [3]	464 900	9 000
évenables, usagers et comptes rattachés	5 372		5 372	0			
Subvention à recevoir	25 000		25 000	13 100	établissements de crédits à plus		
Divers			0				
Disponibilités	1 022 547	0	1 022 547	677 771	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an		
valeurs mobilières de placement							
disponibilités	1 022 547		1 022 547	677 771	Avances et acomptes		
charges constatées d'avance			0	0	Dettes fournisseurs	36 120	19 566
Autres créances					Dettes fiscales et sociales	121 743	82 981
					Dettes sur immobilisations		
Sous-total [3]	1 052 919	0	1 052 919	690 871	Autres dettes	2 046	1 957
					Produits constatés d'avance	12 725	172 663
Comptes de régularisation [4]					Sous-Total [4]	172 633	277 167
Charges à répartir					Ecart de conversion passif		
Ecart de conversion actif					Sous-Total [5]	0	0
Sous-total [4]	0	0	0	0			
TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]	1 124 877	55 670	1 069 207	708 760	TOTAL GENERAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]	1 069 207	708 760

COMPTE DE RESULTAT
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DEPENSES	2023	2022	RESSOURCES	2023	2022
60 - Achats de fournitures	12 033	9 054	70 - Ventes de produits, Formations...	44 116	34 362
- Petites Fournitures et Entretien	4 340	3 120	- Formations	43 119	33 885
- Fournitures administratives	7 577	5 896	- Ventes cassettes et DVD	325	477
- Achats livres	116	39	- Produits activités annexes (participations)	672	
61 - Services extérieurs	57 346	33 906	74 - Subventions d'exploitation	1 345 680	737 556
- Leasing Orange	1 682	1 514			
- Crédit Bail	10 050	9 375	SDFE Convention Triennale	372 500	372 500
- Loyers bureaux et parking	35 200	15 004	SDFE Formation	257 000	15 000
- Entretien & nettoyage locaux	6 322	4 345	Ministères solidarité et Santé (2ème ligne d'écoute)	415 800	245 250
- Maintenance (allo techno+konica)	1 882	1 868	Ministères solidarité et Santé (2ème ligne d'écoute)	161 063	
- Assurances	433	358	Région Ile de France	9 375	12 500
- Documentation & Frais de formation	1 778	1 441	Région Corse		10 000
62 - Autres services extérieurs	137 754	101 191	Conseil Général de Seine St Denis -Observatoire93	18 200	18 200
- Honoraires divers de Formation	6 960	4 550	Conseil Général du Val de Marne	5 000	5 000
- Honoraires Avocats partie civile, frais d'acte	19 627	7 413	Ville de Paris	20 000	20 000
- Honoraires comptabilité	14 442	12 024	Ville de Paris - enfance	10 000	
- Honoraires Commissaire aux comptes	3 703	3 256	CPAM 93	1 800	2 400
- Annonces, publications	18 416	17 103	Autre Subvention	2 000	2 000
- Cadeaux, dons	1 110	520	Fonds privés - Fondations	72 942	34 706
- Voyages, Déplacements	22 764	16 322	UBER France	22 942	22 206
- Missions, Réception, Accompagnement victimes	14 557	4 778	Fondation des Femmes (Fondation de France)	50 000	12 500
- Téléphone - Fax - Internet	9 145	8 811			
- Téléphone vert	23 489	25 422			
- Frais affranchissement	2 987	339	75 - Autres produits de gestion courante	39 363	24 527
- Services bancaires	464	439	- Collecte	17 044	3 300
- Cotisations	90	215	- Collecte Fondation de France	735	
63 - Impôts et taxes	26 474	22 524	- Collecte Helloasso	18 995	20 852
- Taxe sur salaire	21 822	17 795	- Cotisations	220	370
- Formation continue	4 652	4 729	- Autres produits divers	2 369	6
64 - Charges de personnel	751 583	628 531	76 - Produits financiers	13 763	2 185
- Rémunérations du personnel	526 952	443 050	- Gains financiers		
- Indemnités et avantages divers	46 405	51 075			
- Charges sociales	157 996	125 317	- Produits financiers (intérêts sur livret)	13 763	2 185
- Autres charges de personnel (dont stagiaire)	20 230	9 089			
65 - Autres charges de gestion courante	14	2 740	77 - Produits exceptionnels	21 446	4 913
- Autres charges diverses	14	2 740	- Indemnisation procès partie civile	6	
66 - Charges financières	0	0	- Programme AXA-Indemnités frais de justice aux Victimes	21 440	4 913
- Charges financières			78 - Reprise sur amort. et provisions	9 000	0
67 - Charges exceptionnelles	0	1 500	- Reprise sur provisions		
- Charges except.		1 500	- Reprise des engagements réalisés/subv	9 000	
68 - Dotation aux amortissements, provisions	478 644	20 696	79 - Transfert de charges	0	35
- Dotation aux amortissements	5 539	11 696	- Transfert de charges (Frais victimes & Justice)		35
- Dotation aux provisions charges à payer	8 205				
- Engagements à réaliser/subv	464 900	9 000	- Transfert de charges (Frais de formations)		
69 - Impôts sur les intérêts financiers	439	88			
Total des Charges	1 464 287	820 230	TOTAL DES PRODUITS	1 473 368	803 578
Résultat	9 081	-16 652			
86 - Emploi contributions volontaires en nature	39 554	68 929	87 -Contributions volontaires en nature	39 554	68 929
- Secours en nature			- Dons en nature		
- Personnels bénévoles	14 910	48 528	- Bénévolat	14 910	48 528
- Prestations en nature	24 644	20 401	- Prestations en nature	24 644	20 401
TOTAL DES CHARGES	1 512 922	872 507	TOTAL DES PRODUITS	1 512 922	872 507

RAPPORT FINANCIER

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est 1 069 207 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 9 081 E.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association COLLECTIF FEMINISTE CONTRE LE VIOL ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC mis à jour par l'ANC 2004-12 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

Le mode linéaire a été retenu pour l'ensemble des immobilisations.

- Immobilisations incorporelles :
 - Logiciels Linéaire sur 12 mois,
 - Site Internet Linéaire sur 3 ans,
- Immobilisations Corporelles :
 - Construction Non amortissable
 - Travaux, Agencements, aménagements Linéaire sur 10 ans
 - Matériels de bureau Linéaire sur 5 ans,
 - Matériels informatiques Linéaire sur 4 ans,
 - Mobiliers de bureau Linéaire sur 10 ans,

Méthode de provisionnement des Immobilisations Financières :

NEANT

Valeurs mobilières de placement

NEANT

Stocks

NEANT

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé = 71 958 E

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 71 958 E

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels progiciels	7 150	7 150	-	de 1 à 3 ans
Trav.agts d/locaux	43 403	39 778	3 624	de 1 à 10 ans
Mat.bureau & informatiques	11 558	6 355	5 203	de 3 à 5 ans
Mobilier	3 347	2 386	961	de 1 à 10 ans
Dépôt et cautionnement	6 500		6 500	Non amortissable
TOTAL	71 958	55 670	16 288	

Le CFCV a réalisé des investissements en matériel et réseau informatique.

Etat des créances = 30 372 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Créances à recevoir	5 372	5 372	
Subvention à recevoir	25 000	25 000	
Divers Produits à recevoir	-	-	
Autres créances	-	-	
TOTAL	30 372	30 372	
Charges constatées d'avance	-	-	

Les créances à recevoir correspondent à des formations dispensées en 2023 en attente de règlement. L'association s'est vu accorder des subventions à recevoir par la Région pour 25 000 euros.

Trésorerie = 1 022 547 E

L'association dispose d'un compte courant, de deux comptes sur livret et d'une caisse dont les soldes correspondent aux différents relevés bancaires.

Solde comptable des Comptes de Trésorerie	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Compte courant	560 583	184 681
Compte Livret	383 352	473 896
Livret A	78 304	19 096
Caisse	309	98
Total	1 022 547	677 771

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds Associatifs : 431 674 E

• Fonds associatifs sans droits de reprise	64 580 €
• Legs et donations d'un appartement Paris 19	170 000 €
• Réserve de trésorerie	53 357 €
• Report à nouveau	134 656 €
• Résultat de l'exercice	9 081 €
• Fonds propres	431 674 €

Report à nouveau :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2022, le résultat comptable en perte de l'exercice 2022 (-16 652 €) a été affecté totalité en report à nouveau.

Résultat de l'exercice :

L'exercice 2023 se traduit par un excédent comptable de 9 081 €.

Provisions pour risques et charges = 464 900 E

Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement : 464 900 E

Il s'agit de provisions sur engagement à réaliser correspondant à la fraction non consommée de recettes affectées en raison des engagements pris à l'égard des tiers.

	Année	Montant	2023		
			dotation fonds dédiés	Reprise fonds dédiés	Total fonds dédiés
SUBV Région Corse	2022	10 000		9 000	0
SDFE-SCBCM MINISTERES 100%	2023	257 000	257 000		257 000
SCBCM MINISTERES (2è ligne d'écoute)	2023	415 800	207 900		207 900
			464 900	9 000	464 900

Etat des dettes = 172 633 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	36 120	36 120		
Dettes fiscales & sociales	121 743	121 743		
Autres dettes	2 046	2 046		
Produits constatés d'avance	12 725	12 725		
TOTAL	172 633	172 633		

Fournisseurs et comptes rattachés :

Il s'agit de diverses dépenses effectuées en 2023, décaissées en 2024 dont certaines factures ne sont pas parvenues pour 28 286€. A noter la provision pour le loyer datant de 2018 pour 13 559€, toujours non parvenue au 31/12/2023.

Dettes fiscales et sociales :

Les dettes fiscales et sociales sont composées pour l'essentiel de charges de personnel relatives au 4^e trimestre 2023.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés :

- **9 600 €** d'une subvention accordée par la Préfecture pour une action appelée MIDECA dont l'action est de Former les organisateurs de soirées et de fêtes à la prévention des agressions sexuelles commises dans un contexte festif avec consommations d'alcool ou autres produits psycho-actifs ; les dépenses sont prévues d'être effectuées sur l'exercice 2022.
- **3 125 €** d'une subvention de la Région ile de France pour une action 2023/2024.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les ressources de l'association

Les subventions

	2023	2022
Subventions d'exploitation	1 345 680	737 556
SDFE Convention triennale – 2021-2023	372 500	372 500
SDFE Formation	257 000	15 000
Ministère des solidarités et de la santé (2 ^{ème} ligne d'écoute)	415 800	245 250
Ministère des solidarités et de la santé (2 ^{ème} ligne d'écoute)	161 063	
Région Ile de France	9 375	12 500
Région Corse		10 000
Conseil Général de Seine St Denis -Observatoire 93	18 200	18 200
Conseil Général du Val de Marne	5 000	5 000
Ville de Paris	20 000	20 000
Ville de Paris – Enfance	10 000	
CPAM 93	1 800	2 400
Autres subventions	2 000	2 000
UBER France	22 942	22 206
Fondation des Femmes (Fondation de France)	50 000	12 500

L'association a reçu de nouvelles subventions, ce qui permet de dégager de nouvelles ressources.

Pour rappel, l'association a signé une convention triennale avec la Fondation des femmes, sous l'égide de la Fondation de France, couvrant les années 2021 à 2023 pour un montant annuel de 372 500 euros

A noter : 161 063 € d'une subvention du ministère des solidarités et de la santé, correspondant à un programme sur 2 ans, qui a débuté en septembre 2021 pour 1/3 du programme, et qui s'est terminée en 2023 avec les 2/3 restant du budget.

Les ressources internes de l'association

	2023	2022
Ressources autonomes	83 479	58 889
- Formations	43 119	33 885
- Ventes cassettes et DVD	325	477
- Produits activités annexes (participations)	672	
- Collecte	17 044	3 300
- Collecte Fondation de France	735	
- dons hello-asso	18 995	20 852
- Cotisations	220	370
- Autres produits divers	2 369	6

Les Dépenses de l'Association : 207 147 €

DEPENSES	2023	2022
60 - Achats de fournitures	12 033	9 054
- Petites Fournitures et Entretien	4 340	3 120
- Fournitures administratives	7 577	5 896
- Achats livres	116	39
61 - Services extérieurs	57 346	33 906
- Leasing Orange	1 682	1 514
- Crédit Bail	10 050	9 375
- Loyers bureaux et parking	35 200	15 004
- Entretien & nettoyage locaux	6 322	4 345
- Maintenance (allo techno+konica)	1 882	1 868
- Assurances	433	358
- Documentation & Frais de formation	1 778	1 441
62 - Autres services extérieurs	137 754	101 191
- Honoraires divers de Formation	6 960	4 550
- Honoraires Avocats partie civile	19 627	7 413
- Honoraires comptabilité	14 442	12 024
- Honoraires Commissaire aux comptes	3 703	3 256
- Annonces, publications	18 416	17 103
- Cadeaux, dons	1 110	520
- Voyages, Déplacements	22 764	16 322
- Missions, Réception, Accompagnement victimes	14 557	4 778
- Téléphone - Fax - Internet	9 145	8 811
- Téléphone vert	23 489	25 422
- Frais affranchissement	2 987	339
- Services bancaires	464	439
- Cotisations	90	215
65 - Autres charges de gestion courante	14	2 740
- Autres charges diverses	14	2 740

Les achats représentent l'acquisition de petits équipements et de fournitures de bureau et informatiques.

L'association a contracté un contrat de location pour l'utilisation d'un photocopieur

Les postes « Déplacement », « Missions et Réceptions » et « Téléphone et Internet » ont été détaillés afin d'extraire les charges relatives au Pôle Formation.

Le poste « rémunérations d'intermédiaires et honoraires » concerne les honoraires du Commissaire aux comptes, de l'Expert-comptable et des Avocats intervenant dans les procédures engagées par l'association pour les victimes.

Au 31 décembre 2023, l'équipe salariée est composée de 19 personnes.

Le CFCV a augmenté son équipe au cours de l'année 2023, le nombre de salarié en équivalent temps plein est passé de 13 en 2022 à 15 en 2023.

Les autres charges de personnel correspondent essentiellement aux versements de transports pour les salariés.

DEPENSES	2023	2022
Impôts et taxes	26 474	22 524
- Taxe sur salaire	21 822	17 795
- Formation continue	4 652	4 729
Charges de personnel	751 583	628 531
- Rémunérations du personnel	526 952	443 050
- Indemnités et avantages divers	46 405	51 075
- Charges sociales	157 996	125 317
- Médecine du travail	3 201	2 246
- Autres charges de personnel (Transport)	13 261	6 842
- Autres charges de personnel (indemnités Stagiaire)	3 768	

Résultat financier : 13 763 €

	2023	2022
<u>Charges financières</u>	0	0
<u>Produits financiers</u>	13 763	2 185
Résultat financier	13 763	2 185

Les produits financiers correspondent aux intérêts du compte épargne et du Livret 2022.

Résultat exceptionnel : 21 446 €

	2023	2022
<u>Charges exceptionnelles</u>	0	1 500
<u>Produits exceptionnels</u>	21 446	4 913
<i>Indemnisation procès partie civile</i>	6	
<i>Programme AXA - Indemnités frais de justice aux victimes</i>	21 440	4 913
Résultat exceptionnel	21 446	3 413

Il s'agit pour l'essentiel du programme AXA, pour indemniser les frais de justice engagés.

Dotations aux amortissements et aux provisions : 13 744 €

	2023	2022
Dotations aux amortissements	5 539	11 696
- Dotation aux provisions charges à payer	8 205	

Les dotations sont calculées sur la valeur brute des investissements figurant à l'actif du bilan

Les provisions sont des charges à payer au titre de 2023 mais dont le dénouement s'effectuera en 2024.

Engagements à réaliser sur fonds dédiés : Reprise et dotation : 455 900 €

	Année	Montant	2023		
			dotation fonds dédiés	Reprise fonds dédiés	Total fonds dédiés
SUBV Région Corse	2022	10 000		9 000	0
SDFE-SCBCM MINISTERES 100%	2023	257 000	257 000		257 000
SCBCM MINISTERES (2è ligne d'écoute)	2023	415 800	207 900		207 900
			464 900	9 000	464 900

Il s'agit de provisions sur engagement à réaliser correspondant à la fraction non consommée de recettes affectées en raison des engagements pris à l'égard des tiers.

AUTRES INFORMATIONS**Indemnités de fin de carrière**

Aucune provision pour indemnité de fin de carrière n'a été comptabilisée compte tenu de l'impact non significatif de cette obligation sur la masse salariale de l'association.

Rémunération des dirigeants

Tous les dirigeants, étant bénévoles, aucun membre du bureau ne reçoit de rémunération

Impôt sur les sociétés = 439 E

L'impôt sur les sociétés est calculé sur les produits financiers du compte Livret

Contributions volontaires en nature = 39 859 E

	2023	2022
Personnes bénévoles (nombre d'h)	852 h	2 773 h
Personnes bénévoles (valorisation)	14 910€	48 528 €
Aide en nature concernant l'évaluation des loyers	16 859	13 909
l'évaluation des courses UBER	7 785	6 492

Le bénévolat est valorisé à 17.50 euros de l'heure toutes charges comprises.

Dérogations aux prescriptions comptables

Néant

Modification affectant les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels

Néant

Evènements post-clôture

Néant



COLLECTIF FEMINISTE CONTRE LE VIOL

Association
9 Villa d'Este
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE COMPTABLE

AUDIT / CAC

GESTION

RESSOURCES HUMAINES

JURIDIQUE

FORMATION



COLLECTIF FEMINISTE CONTRE LE VIOL

Association

Siège Social : 9 Villa d'Este 75013 PARIS

SIRET 351 353 354 0020

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues au Code du Commerce relative à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires Aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de bases dont elles sont issues. Aucune convention entrant dans le cadre des dispositions précitées n'a été portée à notre connaissance.

Fait à Meaux le 25 mars 2024

Etienne PAGNY
Commissaire aux Comptes